



Montauban Cyclisme 82

Participation aux engagements courses 2026

Modifications en cours pour la saison 2026-2027

Pour toute demande spécifique, veuillez nous contacter via l'adresse : contactmc82@gmail.com

Le Montauban Cyclisme 82 s'engage à accompagner chaque adhérent titulaire d'une licence FFC au Montauban Cyclisme 82 dans son parcours sportif.

Quels engagements sont pris en considération ?

- ☐ Uniquement les engagements FFC/UCI/UCE
- ☐ Les engagements des disciplines proposées par le club
 - ☐ Cyclisme Route
 - ☐ BMX Race
 - ☐ VTT XCO
 - ☐ Cyclo-cross
 - ☐ Pump Track
 - ☐ VTT Enduro
 - ☐ VTT Trial

Quelles sont les prises en charges ?

Participation à 50% du cout de l'engagement dans la limite de 10 €.

Exemples :

- cout d'engagement 10 € prise en charge club 5€
- cout d'engagement 25 € prise en charge club 10€

Modalités de prise en charges.

Pour les compétitions avec engagements réalisés par le club

La participation du club est directement prise en charge lors des paiements réalisées sur le site internet Montauban Cyclisme 82. Aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire de votre part. Veuillez noter qu'une majoration de 0,50 € sera appliquée pour couvrir les frais interbancaires.

Pour les compétitions avec engagements directs et réglés par le pilote

Le document « demande de participation course 2026 » doit être complété, justificatifs de paiement joints, puis envoyés à contactmc82@gmail.com ou déposés dans la boîte aux lettres du club.

Deux périodes de demandes remboursements sont proposées :

entre le 1 et 31 Aout

Pour les engagements du 13 avril au 31 juillet envoi du document

entre le 1 et 31 janvier

Pour les engagements du 1 Aout au 31 décembre envoi du document

Le bureau mettra tout en œuvre pour vous rembourser dans les meilleurs délais



Tout document reçu après la date ne sera pas pris en compte